



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

statut des aidants

Question au Gouvernement n° 1630

Texte de la question

STATUT DES AIDANTS

M. le président. La parole est à M. Michel Fanget.

M. Michel Fanget. Madame la ministre des solidarités et de la santé, notre pays va devoir, dans les années à venir, relever un défi immense. En effet, la situation démographique de la France est telle que la génération du baby boom arrive désormais à l'âge des seniors. Cette génération est la plus nombreuse et nous ne pouvons que nous féliciter que les progrès de la médecine et les évolutions sociétales permettent un allongement de la durée de la vie tout en gardant une bonne santé.

Cependant, ces personnes seront concernées – comme nous le serons tous – par une période de dépendance durant laquelle un placement en établissement spécialisé pourra s'avérer nécessaire. Or nous savons que les places en EHPAD ou en maison de retraite sont considérablement contraintes. Je veux d'ailleurs témoigner ici de mon admiration pour les personnels de ces structures, qui prennent soin de nos aînés avec des moyens qui mériteraient parfois d'être accrus. *(Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM, ainsi que sur quelques bancs des groupes LaREM et LR.)*

Face au manque flagrant de places d'accueil et aux délais d'attente, ce sont souvent les enfants voire les petits-enfants qui font office de structure d'accueil. Cette solution présente de nombreux avantages, que ce soit pour les personnes dépendantes, qui restent dans leur environnement familial, ou pour le budget de la sécurité sociale.

Même si cette prise en charge peut paraître normale et louable, la situation peut se révéler traumatisante pour les aidants. Bien souvent, ces derniers mettent leur vie entre parenthèses et s'obligent à de nombreux sacrifices familiaux, professionnels, sociaux ou financiers. Pourtant, il s'agit bien d'une solution qu'il nous faudra favoriser dans les années à venir si nous souhaitons que le traitement de la dépendance ne soit pas uniquement financé par l'argent public, donc par nos impôts.

Madame la ministre, ne croyez-vous pas qu'il serait nécessaire d'inclure dans votre plan santé l'élaboration d'un véritable statut pour les aidants des personnes en perte d'autonomie, en prévoyant des avantages destinés à favoriser ce type d'initiative ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM et sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé. Monsieur le député, le Gouvernement et le Parlement ont le même objectif : répondre aux besoins des aidants. Ces aidants

de personnes âgées, de personnes handicapées, de malades chroniques ou d'enfants sont 6 à 11 millions. Ils ne comptent pas leur temps. Ils œuvrent quotidiennement à aider, soulager et accompagner des proches fragiles dans leurs besoins. Parfois même, ils ne savent même pas qu'ils sont aidants, tant leur présence auprès de leurs proches leur paraît naturelle.

Plusieurs parlementaires sont particulièrement investis sur ce sujet et ont permis des avancées : le don des jours de repos au bénéfice des proches aidants, l'expérimentation du relayage pour donner un vrai répit aux aidants, le développement de l'habitat intergénérationnel...

La concertation conduite par Dominique Libault sur le grand âge et l'autonomie a démarré à l'automne et s'achèvera dans les prochaines semaines. La consultation citoyenne a permis de recueillir 40 000 contributions.

M. Gilles Lurton. Encore une consultation ?

M. Pierre Cordier. À quand une commission d'enquête ?

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État . Sur les 40 000 personnes ayant déposé une contribution, un quart avait plus de 65 ans et un quart avait moins de 25 ans : cela montre bien que la question des aidants est une préoccupation majeure et que nous avons besoin d'entendre tous les Français sur ce sujet. Ces travaux permettront de construire la grande loi de solidarité autour de la personne âgée annoncée par le Président de la République.

Il faut adopter une approche globale pour répondre aux préoccupations fortes et légitimes des aidants.

Mme Marie-Christine Dalloz. Cela fait dix ans qu'on entend cela !

M. Sébastien Jumel. Pourquoi n'avez-vous pas soutenu la proposition de loi pour une reconnaissance sociale des aidants déposée par Pierre Dharréville ?

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État . Ces derniers ont besoin d'être reconnus, mais pas enfermés dans ce rôle d'aidant qui peut être lourd à porter. Ils ont besoin de savoir facilement où trouver de l'aide, ce qui nécessite des dispositifs plus lisibles, une meilleure information et une simplification de leurs démarches.

Puisque les aidants qui travaillent seront de plus en plus nombreux, les entreprises doivent participer à cet effort en leur permettant de rester en activité tout en étant rassurés quant à leur disponibilité auprès de la personne aidée.

M. Gilles Lurton. Nous n'avons pas besoin de consultation pour cela !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État . Pour autant, les aidants qui s'arrêtent totalement ou temporairement ont besoin que nous prenions des mesures concrètes.

M. Gilles Lurton. De l'action !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État . Je m'y suis engagée : nous renforcerons donc notre soutien. La solidarité n'est pas un principe abstrait, et nous veillerons collectivement à ce qu'elle demeure une réalité concrète et quotidienne. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Fanget](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1630

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 février 2019](#)